

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 14 février 2022

Convocation du : 8 février 2022

Le deux mille vingt-deux, le quatorze février à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds – salle Polyvalente, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté d'Olivier REGORD, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Dominique TRUC, Rémy FREY, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Françoise BELLANGER, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOD, Anne-Marie GROS, Laurent CELCE, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Fabien GASCARD, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE ;
Alain BOYOD excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU ;
Laurent CELCE excusé a donné pouvoir à Alain MANIVEL ;
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Josette REVOUX excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Christian AUBERT excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU ;
Serge EYSSERIC excusé a donné pouvoir à Olivier REGORD ;

ORDRE DU JOUR : DON DE PIANO

Le Syndicat Mixte de l'Ecole des Pays du Buëch avait reçu un piano en don en 2009. Il s'agissait d'un piano Erard $\frac{3}{4}$ queue (n°103611).

Lors de la dissolution du syndicat, ce piano a été attribué à la Communauté de communes Buëch-Dévoluy et était entreposé dans la salle des Variétés. Lors des travaux de transformation du bâtiment, les Pianos du Lac ont accepté de le stocker à titre gracieux pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, la nouvelle configuration du Quai des Arts ne permet plus de le remettre dans cette salle. Outre ses dimensions, l'entretien de ce piano est coûteux ; son usage par l'école des arts est limité.

Il est donc proposé de donner ce piano définitivement aux Pianos du Lac. Il convient de sortir cet instrument de l'inventaire de la Communauté de communes.

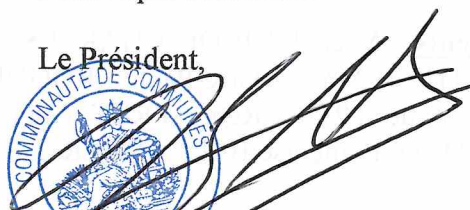
Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Approuve le don du Piano Erard aux Pianos du Lac
- Décide du retrait du piano de l'inventaire
- Autorise le président à signer tout document relatif à l'opération

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 22 dont 7 pouvoirs	Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Aspres sur
Buëch, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,


MICHEL RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220214-De10_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2022

Affichage : 28/02/2022

Pour le président

